

Grille des tarifs d'électricité

Hausse moyenne de 2,86 % au 1^{er} avril 2015 à l'exception du tarif L pour lequel la hausse est de 2,49 %

Article 1 ^{er} avril 2014	Article 1 ^{er} avril 2015	Tarif	Description	Prix 1 ^{er} avril 2014	Prix 1 ^{er} avril 2015	Variation 1 ^{er} avril 2015
2.7	2.7	D	Redevance d'abonnement par jour 30 premiers kWh par jour Reste de l'énergie Prime de puissance, été (> 50 kW) Prime de puissance, hiver (> 50 kW)	40,64 € 5,57 € 8,26 € 2,52 \$ 6,21 \$	40,64 € 5,68 € 8,60 € 3,15 \$ 6,21 \$	0,0% 2,0% 4,1% 25,0% 0,0%
2.19	2.19	DM	Redevance d'abonnement par jour par multiplicateur 30 premiers kWh par jour par multiplicateur Reste de l'énergie Prime de puissance, été (> 50 kW ou 4 kW x multiplicateur) Prime de puissance, hiver (> 50 kW ou 4 kW x multiplicateur)	40,64 € 5,57 € 8,26 € 2,52 \$ 6,21 \$	40,64 € 5,68 € 8,60 € 3,15 \$ 6,21 \$	0,0% 2,0% 4,1% 25,0% 0,0%
2.29	2.29	DT	Redevance d'abonnement par jour par multiplicateur Prix de l'énergie : T° ≥ -12°C ou -15°C Prix de l'énergie : T° < -12°C ou -15°C Prime de puissance, été (> 50 kW ou 4 kW x multiplicateur) Prime de puissance, hiver (> 50 kW ou 4 kW x multiplicateur)	40,64 € 4,56 € 23,69 € 2,52 \$ 6,21 \$	40,64 € 4,57 € 26,69 € 3,15 \$ 6,21 \$	0,0% 0,2% 12,7% 25,0% 0,0%
2.51	2.51	Électricité additionnelle - Photosynthèse	Prix plancher (€/kWh) - prix moyen au tarif M (2 ^e tranche) à 25 kV et 100 % de FU	5,32 €	5,47 €	2,8%
3.2	3.2	G	Redevance d'abonnement par mois Prime de puissance (> 50 kW) 15 090 premiers kWh par mois Reste de l'énergie Minimum par mois - triphasé	12,33 \$ 16,68 \$ 9,38 € 5,62 € 36,99 \$	12,33 \$ 17,19 \$ 9,65 € 6,13 € 36,99 \$	0,0% 3,1% 2,9% 9,1% 0,0%
3.5	3.5	G courte durée	Majoration de la redevance et du montant mensuel minimal Majoration de la prime de puissance mensuelle en période d'hiver	12,33 \$ 5,82 \$	12,33 \$ 5,94 \$	0,0% 2,1%
3.7	3.7	Activités d'hiver	Indice de référence au 31 mars 2006 Majoration au 1 ^{er} avril de chaque année à compter de 2006 Indice de majoration de facture au 1 ^{er} avril 2015 = 1,3164	1,08 2%	1,08 2%	s. o. s. o.
4.2	4.2	M	Prime de puissance 210 000 premiers kWh par mois Reste de l'énergie Minimum par mois - monophasée Minimum par mois - triphasé	14,07 \$ 4,71 € 3,52 € 12,33 \$ 36,99 \$	14,37 \$ 4,87 € 3,63 € 12,33 \$ 36,99 \$	2,1% 3,4% 3,1% 0,0% 0,0%
4.7	4.7	M courte durée	Majoration de la prime de puissance mensuelle en période d'hiver	5,82 \$	5,94 \$	2,1%
4.11	4.10	G-9	Prime de puissance Prix de l'énergie Minimum par mois - monophasée Minimum par mois - triphasé Majoration pour mauvais facteur de puissance	4,14 \$ 9,63 € 12,33 \$ 36,99 \$ 9,93 \$	4,20 \$ 9,84 € 12,33 \$ 36,99 \$ 10,17 \$	1,4% 2,2% 0,0% 0,0% 2,4%
4.14	4.13	G-9 courte durée	Majoration du montant mensuel minimal Majoration de la prime de puissance mensuelle en période d'hiver	12,33 \$ 5,82 \$	12,33 \$ 5,94 \$	0,0% 2,1%
4.19	4.18	GD	Prime de puissance Prix de l'énergie : été Prix de l'énergie : hiver	5,10 \$ 5,87 € 14,80 €	5,22 \$ 6,11 € 15,16 €	2,4% 4,1% 2,4%
4.26	Abrogé	Tarif de transition - Fabrication de neige	Indice de référence au 30 avril 1996 Majoration de la facture du client au 1 ^{er} mai de chaque année à compter de 1996 et au 1 ^{er} avril de chaque année à compter de 2005, en sus de la hausse moyenne	1,0 8%	s. o. s. o.	s. o. s. o.
4.30	4.23	Tarif de transition - Photosynthèse	Redevance mensuelle Redevance mensuelle sur la puissance contractuelle (par kW) Prix de l'énergie	34,77 \$ 6,48 € 3,51 €	34,77 \$ 6,48 € 3,51 €	s. o. s. o. s. o.
4.35	4.28	Tarif de transition - Photosynthèse	Dépassement de plus de 10 % de la puissance contractuelle	13,50 \$	13,50 \$	s. o.
4.36	4.29	Tarif de transition - Photosynthèse	Indice de référence au 1 ^{er} avril 2005 Majoration au 1 ^{er} avril 2005, 2006 et 2007 en sus de la hausse moyenne Majoration au 1 ^{er} avril de chaque année à compter de 2008, en sus de la hausse moyenne Indice de majoration de facture au 1 ^{er} avril 2015 = 2,6180	1,0 5% 8%	1,0 5% 8%	s. o. s. o. s. o.
4.41 et 4.42	4.34 et 4.35	Rodage de nouveaux équipements	Majoration du prix moyen	4%	4%	s. o.
4.55	4.48	Électricité interruptible - Moyenne puissance	Option I : Crédit nominal fixe pour la période d'hiver (par kW) Crédit nominal variable pour chacune des 20 premières heures d'interruption (par kWh) Crédit nominal variable pour chacune des 20 heures d'interruption suivantes (par kWh) Crédit nominal variable pour chacune des 60 heures d'interruption subséquentes (par kWh) Option II : Crédit mensuel fixe (par kW) Crédit nominal fixe pour la période d'hiver (par kW) Crédit nominal variable pour chaque heure d'interruption (par kWh)	s. o. s. o. s. o. s. o. 1,50 \$ s. o. 7,00 €	13,00 \$ 20,00 € 25,00 € 30,00 € s. o. 9,10 \$ 20,00 €	s. o. s. o. s. o. s. o. s. o. s. o. s. o.
4.57	4.50	Électricité interruptible - Moyenne puissance	Option I : Pénalité (par kW) Option II : Pénalité (par kW)	s. o. 0,30 \$	1,25 \$ 0,50 \$	s. o. s. o.
4.64	Abrogé	Option d'utilisation des groupes électrogènes de secours	Crédit fixe pour la période d'hiver (par kW) Crédit variable (par kWh)	8,50 \$ 12,00 €	s. o. s. o.	s. o. s. o.
4.66	Abrogé	Option d'utilisation des groupes électrogènes de secours	Pénalité (par kW) Montant pour calcul de la pénalité maximale (par kW)	0,70 \$ 2,80 \$	s. o. s. o.	s. o. s. o.
4.69	4.53	Électricité additionnelle - Moyenne puissance	Prix plancher (€/kWh) - prix moyen au tarif M (2 ^e tranche) à 25 kV et 100 % de FU	5,32 €	5,47 €	2,8%
5.2	5.2	L	Prime de puissance Prix de l'énergie	12,63 \$ 3,17 €	12,87 \$ 3,26 €	1,9% 2,8%
5.6	5.6	L	Prime de dépassement quotidienne Prime de dépassement mensuelle	7,38 \$ 22,14 \$	7,53 \$ 22,59 \$	2,0% 2,0%
5.14	5.14	LG	Prime de puissance Prix de l'énergie	12,78 \$ 3,24 €	13,05 \$ 3,35 €	2,1% 3,4%
5.25	5.25	LG	Prime de dépassement quotidienne Prime de dépassement mensuelle	7,47 \$ 22,41 \$	7,62 \$ 22,86 \$	2,0% 2,0%

Grille des tarifs d'électricité

Hausse moyenne de 2,86 % au 1^{er} avril 2015 à l'exception du tarif L pour lequel la hausse est de 2,49 %

Article 1 ^{er} avril 2014	Article 1 ^{er} avril 2015	Tarif	Description	Prix 1 ^{er} avril 2014	Prix 1 ^{er} avril 2015	Variation 1 ^{er} avril 2015
5.33	5.33	H	Prime de puissance Énergie : autre que jours de semaine en hiver Énergie : jours de semaine en hiver	5,10 \$ 5,09 € 18,08 €	5,22 \$ 5,23 € 18,08 €	2,4% 2,8% 0,0%
5.38 a)	5.38 a)	LD (option ferme)	Prime de puissance Énergie : autre que jours de semaine en hiver Énergie : jours de semaine en hiver	5,10 \$ 5,09 € 18,08 €	5,22 \$ 5,23 € 18,08 €	2,4% 2,8% 0,0%
5.38 b)	5.38 b)	LD (option non ferme)	Prime de puissance par jour - interruptions planifiées Prime de puissance par jour - interruptions non planifiées Prix de l'énergie Maximum par mois - prime de puissance	0,51 \$ 1,02 \$ 5,09 € 5,10 \$	0,52 \$ 1,04 \$ 5,23 € 5,22 \$	2,0% 2,0% 2,8% 2,4%
5.41	5.41	LD (option non ferme)	Prix par kWh consommé sans autorisation	50 €	50 €	0,0%
5.47	5.47	Rodage de nouveaux équipements (12 périodes ou plus)	Majoration maximale du prix moyen Majoration minimale du prix moyen	4% 1%	4% 1%	s. o. s. o.
5.48	5.48	Rodage de nouveaux équipements (moins de 12 périodes)	Majoration du prix moyen	4%	4%	s. o.
5.51	5.51	Rodage de nouveaux équipements	Prix par kWh consommé sans autorisation	0,50 \$	50 €	s. o.
5.53 b)	5.53 b)	Essais d'équipements	Multiplificateur appliqué en été (par kW) Multiplificateur appliqué en hiver (par kW)	10,00 € 30,00 €	0,10 \$ 0,30 \$	0,0% 0,0%
5.56	5.56	LP	Redevance annuelle	1 000 \$	1 000 \$	0,0%
5.63	5.63	LP	Prix par kWh consommé sans autorisation	0,50 \$	50 €	0,0%
6.20	6.20	Electricité interruptible - Grande puissance	Option I : Crédit nominal fixe pour la période d'hiver (par kW) Crédit nominal variable (par kWh) Crédit nominal variable pour chacune des 20 premières heures d'interruption (par kWh) Crédit nominal variable pour chacune des 20 heures d'interruption suivantes (par kWh) Crédit nominal variable pour chacune des 60 heures d'interruption subséquentes (par kWh) Option II : Crédit nominal fixe pour la période d'hiver (par kW) Crédit nominal variable pour chaque heure d'interruption (par kWh)	8,50 \$ 12,00 € s. o. s. o. s. o.	13,00 \$ s. o. 20,00 € 25,00 € 30,00 €	s. o. s. o. s. o. s. o. s. o.
6.24	6.24	Electricité interruptible - Grande puissance	Option I : Pénalité (par kW) Montant pour calcul de la pénalité maximale (par kW) Option II : Pénalité (par kW) Montant pour calcul de la pénalité maximale (par kW)	0,70 \$ 2,80 \$ s. o. s. o.	1,25 \$ 5,00 \$ 0,60 \$ 2,50 \$	s. o. s. o. s. o. s. o.
6.32	6.32	Electricité additionnelle - Grande puissance	Frais de sortie de NYISO Zone M jusqu'à la frontière du Québec (€ US/kWh) Frais d'entrée de NYISO Zone M (€ US/kWh) Prix plancher (€/kWh) - prix moyen au tarif L à 120 kV et 100 % de FU	0,60 € 0,10 € 4,54 €	s. o. s. o. 4,65 €	s. o. s. o. 2,4%
6.36	6.36	Electricité interruptible - Grande puissance	Prix du kWh au-delà de la référence en période de restriction	0,50 \$	50 €	0,0%
s. o.	6.45	Tarif de développement économique	Réduction tarifaire initiale	s. o.	20%	s. o.
7.1	7.1	D réseaux autonomes	Énergie excédant 30 kWh par jour	33,64 €	34,60 €	2,9%
7.2	7.2	DM réseaux autonomes	Énergie excédant 30 kWh par jour par multiplificateur	33,64 €	34,60 €	2,9%
7.4	7.4	G, G-9, M, MA rés. autonomes	Pénalité sur l'énergie	74,17 €	76,29 €	2,9%
7.6	7.6	Tarif MA - Structure	Centrale au diesel lourd (par kW au-delà de 900 kW) Centrale au diesel lourd (par kWh au-delà de 390 000 kWh) Autres cas (par kW au-delà de 900 kW) Autres cas (par kWh au-delà de 390 000 kWh)	29,73 \$ 23,18 € 58,44 \$ 41,63 €	30,57 \$ 23,84 € 60,12 \$ 43,57 €	2,8% 2,8% 2,9% 4,7%
7.7	7.7	Tarif MA - Révision des prix de l'énergie	A - Centrale au diesel lourd - coût d'entretien et d'exploitation (par kWh) B - Centrale au diesel lourd - coût de l'énergie établi pour 2006 (par kWh) C - Prix moyen du diesel n°6 (2% s) pour la région de Montréal (prix en date d'octobre 2014 : 106,31 \$/baril) D - Prix moyen de référence du diesel lourd n°6 (2% s) (par baril) E - Autres cas - coût d'entretien et d'exploitation (par kWh) F - Autres cas - coût de l'énergie établi pour 2006 (par kWh) G - Prix moyen du diesel n°1 pour la région de Montréal (prix en date d'octobre 2014 : 95,05 €/litre) H - Prix moyen de référence du diesel n°1 (par litre)	2,63 € 11,57 € s. o. 58,20 \$ 2,63 € 26,44 € s. o. 61,51 €	2,71 € 11,57 € s. o. 58,20 \$ 2,71 € 26,44 € s. o. 61,51 €	3,0% s. o. s. o. s. o. 3,0% s. o. s. o. s. o.
7.9	7.9	Tarif de transition - Réseau de Schefferville	Abonnement au tarif D, DM ou d'éclairage public : à compter du 1 ^{er} avril 2008 à compter du 1 ^{er} avril 2009 à compter du 1 ^{er} avril 2010 à compter du 1 ^{er} avril 2011 à compter du 1 ^{er} avril 2012 à compter du 1 ^{er} avril 2013 à compter du 1 ^{er} avril 2014 à compter du 1 ^{er} avril 2015 Abonnement au tarif G, G-9, M ou à forfait : à compter du 1 ^{er} avril 2008 à compter du 1 ^{er} avril 2009 à compter du 1 ^{er} avril 2010 à compter du 1 ^{er} avril 2011 à compter du 1 ^{er} avril 2012 à compter du 1 ^{er} avril 2013 à compter du 1 ^{er} avril 2014 à compter du 1 ^{er} avril 2015	60% 60,48% 60,62% 60,46% 45% 30% 15% 0% 40% 40,72% 40,93% 40,69% 30% 20% 10% 0%	60% 60,48% 60,62% 60,46% 45% 30% 15% 0% 40% 40,72% 40,93% 40,69% 30% 20% 10% 0%	s. o. s. o. s. o. s. o. s. o. s. o. s. o. s. o. s. o. s. o. s. o. s. o. s. o. s. o. s. o. s. o. s. o.
7.17	7.17	Electricité interruptible avec préavis - Réseaux autonomes	Crédit fixe (par kW)	6,00 \$	6,00 \$	0,0%

Grille des tarifs d'électricité

Hausse moyenne de 2,86 % au 1^{er} avril 2015 à l'exception du tarif L pour lequel la hausse est de 2,49 %

Article 1 ^{er} avril 2014	Article 1 ^{er} avril 2015	Tarif	Description	Prix 1 ^{er} avril 2014	Prix 1 ^{er} avril 2015	Variation 1 ^{er} avril 2015
7.18	7.18	Électricité interruptible avec préavis - Réseaux autonomes	Composantes du crédit variable : A - Coût d'entretien et d'exploitation (par kW) B - Coût de l'énergie pour l'année de référence 2012 (par kW) : -au nord du 53 ^e parallèle -au sud du 53 ^e parallèle C - Prix moyen du diesel n°1 pour la région de Montréal (prix en date d'octobre 2014 : 95,05 ¢/litre) D - Prix moyen de référence du diesel n°1 (par litre)	2,61 ¢ 54,50 ¢ 35,50 ¢ s. o. 87,66 ¢	2,68 ¢ 54,50 ¢ 35,50 ¢ s. o. 87,66 ¢	2,7% s. o. s. o. s. o. s. o.
7.27	7.27	Électricité interruptible sans préavis - Réseaux autonomes	Crédit (par kW) Crédit maximum (par kW)	1,20 \$ 33,33 \$	1,20 \$ 33,33 \$	0,0% 0,0%
8.2	8.2	a) T1 (quotidien) b) T2 (hebdomadaire) c) T3 (30 jours ou plus)	Prime de puissance par jour Maximum par semaine Prime de puissance par semaine Maximum par mois Prime de puissance par mois	4,71 \$ 14,14 \$ 14,14 \$ 42,39 \$ 42,39 \$	4,84 \$ 14,56 \$ 14,56 \$ 43,59 \$ 43,59 \$	2,8% 3,0% 3,0% 2,8% 2,8%
8.3	8.3	T (montant minimal)	Minimum par mois - monophasée Minimum par mois - triphasée	8,49 \$ 25,47 \$	8,73 \$ 26,19 \$	2,8% 2,8%
9.4	9.4	Éclairage public (service général)	Prix de l'énergie	9,81 ¢	10,09 ¢	2,9%
9.10 a)	9.10 a)	Éclairage public (service complet)	Vapeur de sodium : 5 000 lumens (ou 70 W) - par luminaire Vapeur de sodium : 8 500 lumens (ou 100 W) - par luminaire Vapeur de sodium : 14 400 lumens (ou 150 W) - par luminaire Vapeur de sodium : 22 000 lumens (ou 250 W) - par luminaire	21,33 \$ 23,25 \$ 25,05 \$ 29,40 \$	21,93 \$ 23,91 \$ 25,77 \$ 30,24 \$	2,8% 2,8% 2,9% 2,9%
9.10 b)	9.10 b)	Éclairage public (service complet)	Diodes électroluminescentes : 6 100 lumens (ou 65 W) - par luminaire	21,96 \$	22,59 \$	2,9%
9.14	9.14	Sentinelle (avec poteau)	7 000 lumens (ou 175 W) - par luminaire 20 000 lumens (ou 400 W) - par luminaire	39,39 \$ 51,93 \$	40,53 \$ 53,43 \$	2,9% 2,9%
9.15	9.15	Sentinelle (sans poteau)	7 000 lumens (ou 175 W) - par luminaire 20 000 lumens (ou 400 W) - par luminaire	30,96 \$ 44,64 \$	31,86 \$ 45,93 \$	2,9% 2,9%
10.2	10.2	Crédits d'alimentation en moyenne ou en haute tension	Tension égale ou supérieure à 5 kV, mais inférieure à 15 kV Tension égale ou supérieure à 15 kV, mais inférieure à 50 kV Tension égale ou supérieure à 50 kV, mais inférieure à 80 kV Tension égale ou supérieure à 80 kV, mais inférieure à 170 kV Tension égale ou supérieure à 170 kV	0,600 \$ 0,960 \$ 2,142 \$ 2,625 \$ 3,477 \$	0,612 \$ 0,981 \$ 2,190 \$ 2,679 \$ 3,540 \$	2,0% 2,2% 2,2% 2,1% 1,8%
10.3	10.3	Crédit d'alimentation aux tarifs domestiques	Tension égale ou supérieure à 5 kV	0,236 ¢	0,241 ¢	2,1%
10.4	10.4	Rajustement pour pertes de transformation	Réduction mensuelle sur la prime de puissance	17,22 ¢	17,67 ¢	2,6%
11.3	11.3	Service VISILEC	Montant par mois	89 \$	89 \$	0,0%
11.10	11.10	Service VIGIELIGNE	Frais annuels Frais annuels pour une 2 ^e ou une 3 ^e licence Frais annuels par licence supplémentaire	2 400 \$ 600 \$ 120 \$	2 400 \$ 600 \$ 120 \$	0,0% 0,0% 0,0%
11.17	11.17	Service SIGNATURE (service de base)	Frais annuels par point de livraison Frais annuels par point de livraison supplémentaire	15 000 \$ 10 000 \$	5 250 \$ s. o.	-65,0% s. o.
11.18	11.18	Service SIGNATURE (options)	Frais annuels pour le suivi des harmoniques Frais annuels pour le tableau de bord local Frais annuels pour le bilan des indicateurs et le balisage du comportement des charges	5 000 \$ 500 \$ s. o.	5 000 \$ 500 \$ 5 000 \$	0,0% 0,0% s. o.
12.3	12.3	Frais de nature administrative	Frais de gestion de dossier Frais d'ouverture de dossier Frais pour provision insuffisante	20 \$ 50 \$ 10 \$	20 \$ 50 \$ 10 \$	0,0% 0,0% 0,0%
12.4	12.4	Frais concernant l'option de mesurage net	Frais d'inspection des équipements de l'autoproduiteur	400 \$	400 \$	0,0%
12.5	12.5	Frais liés à l'alimentation électrique	Coût du capital prospectif Frais de mise sous tension Frais de déplacement sans mise sous tension Frais spéciaux de raccordement pour réseau autonome : 20 premiers kW (total) Excédent (par kW) Frais d'interruption de service : Au point de livraison Autres Frais d'inspection Frais initiaux d'installation Frais initiaux d'installation réduits Frais mensuels de relèvement Crédit d'installation	5,847% 361 \$ 172 \$ 5 000 \$ 250 \$ 50 \$ 361 \$ 724 \$ 137 \$ s. o. 17 \$ 39 \$	5,651% 361 \$ 172 \$ 5 000 \$ 250 \$ 50 \$ 361 \$ 1 160 \$ 85 \$ 15 \$ 5 \$ s. o.	s. o. 0,0% 0,0% 0,0% 0,0% 0,0% 0,0% 60,2% -38,0% s. o. -70,6% s. o.
12.6	12.6	Allocations monétaires	Allocation pour usage domestique (pour chaque unité de logement) Allocation pour usage autre que domestique (par kW) Prime d'ajustement de l'allocation pour usage autre que domestique (par kW)	3 024 \$ 378 \$ 76 \$	2 680 \$ 335 \$ 67 \$	-11,4% -11,4% -11,4%
12.7	12.7	Composantes de la grille de calcul du coût des travaux prévue à l'annexe VI des Conditions de service d'électricité	Frais d'acquisition Frais de gestion de contrats en aérien Frais de gestion de contrats en souterrain Frais de gestion des matériaux en aérien Frais de gestion des matériaux en souterrain Frais de matériel mineur en aérien Frais de matériel mineur en souterrain Frais d'ingénierie et de gestion des demandes en aérien Frais d'ingénierie et de gestion des demandes en souterrain Provision pour l'exploitation et l'entretien futurs en aérien - globale Provision pour l'exploitation et l'entretien futurs en aérien, avant-lot Provision pour l'exploitation et l'entretien futurs en aérien, arrière-lot Provision pour l'exploitation et l'entretien futurs en souterrain Provision pour le réinvestissement en fin de vie utile	2,0% 2,4% 10,4% 17,0% 12,0% 10,0% 7,0% 24,2% 29,8% 25,1% 21,3% 27,7% 13,4% 22,4%	2,0% 2,4% 10,4% 17,0% 12,0% 11,0% 7,0% 24,3% 29,6% 22,5% 19,1% 24,8% 10,7% 22,4%	0,0% 0,0% 0,0% 0,0% 0,0% 10,0% 0,0% 0,4% -0,7% -10,4% -10,3% -10,5% -20,1% 0,0%

Grille des tarifs d'électricité

Hausse moyenne de 2,86 % au 1^{er} avril 2015 à l'exception du tarif L pour lequel la hausse est de 2,49 %

Article 1 ^{er} avril 2014	Article 1 ^{er} avril 2015	Tarif	Description	Prix 1 ^{er} avril 2014	Prix 1 ^{er} avril 2015	Variation 1 ^{er} avril 2015
12.8	12.8	<i>Prix unitaires</i>	Prix par mètre en aérien - ligne monophasée sans usage en commun, avant-lot	62 \$	61 \$	-1,6%
			Prix par mètre en aérien - ligne monophasée sans usage en commun, arrière-lot	75 \$	74 \$	-1,3%
			Prix par mètre en aérien - ligne triphasée sans usage en commun, avant-lot	75 \$	74 \$	-1,3%
			Prix par mètre en aérien - ligne triphasée sans usage en commun, arrière-lot	89 \$	87 \$	-2,2%
			Crédit pour usage en commun (par mètre), avant-lot	14 \$	13 \$	-7,1%
			Crédit pour usage en commun (par mètre), arrière-lot	14 \$	13 \$	-7,1%
			<i>Prix par bâtiment - souterrain - Lorsque l'option de ligne locale souterraine et de ligne principale aérienne est choisie :</i>			
			Maison individuelle avec coffret de branchement de 600 A	10 000 \$	9 490 \$	-5,1%
			Maison individuelle avec coffret de branchement de 320 A ou de 400 A	3 260 \$	2 950 \$	-9,5%
			Maison individuelle avec coffret de branchement de 200 A	2 220 \$	1 980 \$	-10,8%
			Maison jumelée	1 990 \$	1 780 \$	-10,6%
			Maison en rangée	1 200 \$	1 030 \$	-14,2%
			Duplex	4 230 \$	3 910 \$	-7,6%
			Triplex	3 990 \$	3 610 \$	-9,5%
			Multiplex de 4 logements	4 830 \$	4 400 \$	-8,9%
			Multiplex de 5 logements	8 150 \$	7 600 \$	-6,7%
			Multiplex de 6 logements	8 230 \$	7 680 \$	-6,7%
			Multiplex de 7 logements	10 890 \$	10 160 \$	-6,7%
			Multiplex de 8 logements	10 980 \$	10 240 \$	-6,7%
			<i>Prix par bâtiment - souterrain - Lorsque l'option de lignes locale et principale souterraines est choisie :</i>			
			Maison individuelle avec coffret de branchement de 600 A	17 940 \$	17 170 \$	-4,3%
			Maison individuelle avec coffret de branchement de 320 A ou de 400 A	8 970 \$	8 480 \$	-5,5%
			Maison individuelle avec coffret de branchement de 200 A	6 980 \$	6 580 \$	-5,7%
			Maison jumelée	5 800 \$	5 460 \$	-5,9%
			Maison en rangée	4 380 \$	4 100 \$	-6,4%
			Duplex	9 300 \$	8 820 \$	-5,2%
			Triplex	10 650 \$	10 060 \$	-5,5%
			Multiplex de 4 logements	12 440 \$	11 770 \$	-5,4%
			Multiplex de 5 logements	17 670 \$	16 810 \$	-4,9%
			Multiplex de 6 logements	17 760 \$	16 890 \$	-4,9%
			Multiplex de 7 logements	22 000 \$	20 900 \$	-5,0%
			Multiplex de 8 logements	23 670 \$	22 520 \$	-4,9%
			Prix par mètre supplémentaire en souterrain	37 \$	37 \$	0,0%
			<i>Prix de travaux aériens - Ligne basse ou moyenne tension :</i>			
			Par poteau sans usage en commun et basse tension	1 315 \$	1 301 \$	-1,1%
			Par poteau avec usage en commun et basse tension	802 \$	794 \$	-1,0%
			Par poteau sans usage en commun et moyenne tension	1 582 \$	1 568 \$	-0,9%
			Par poteau avec usage en commun et moyenne tension	965 \$	957 \$	-0,8%
			Par poteau d'ancrage et jambe de force sans usage en commun	1 315 \$	1 301 \$	-1,1%
			Par poteau d'ancrage et jambe de force avec usage en commun	802 \$	794 \$	-1,0%
			Par ancrage sans usage en commun	493 \$	484 \$	-1,8%
			Par ancrage avec usage en commun	300 \$	295 \$	-1,7%
			Par hauban	391 \$	384 \$	-1,8%
			Par protection de ligne moyenne tension monophasée	586 \$	704 \$	20,1%
			Par protection de ligne moyenne tension triphasée	1 643 \$	1 998 \$	21,6%
			<i>Prix de travaux aériens - Excédent de câble de branchement basse tension :</i>			
			Par mètre pour un coffret de branchement de 200 A, 120/240 V	15 \$	15 \$	0,0%
			Par mètre pour un coffret de branchement de 320 A ou de 400 A, 120/240 V	32 \$	31 \$	-3,1%
			Par mètre pour un coffret de branchement de 600 A, 120/240 V	93 \$	91 \$	-2,2%
			Par mètre pour un coffret de branchement de 200 A, 347/600 V	16 \$	16 \$	0,0%
			Par mètre pour un coffret de branchement de 320 A ou de 400 A, 347/600 V	36 \$	35 \$	-2,8%
			Par mètre pour un coffret de branchement de 600 A, 347/600 V	101 \$	99 \$	-2,0%
			<i>Prix de travaux aériens - Excédent de conducteur de branchement moyenne tension :</i>			
			Par mètre pour une ligne monophasée en 2 ACSR	25 \$	24 \$	-4,0%
			Par mètre pour une ligne triphasée en 2 ACSR	38 \$	37 \$	-2,6%
			Par mètre pour une ligne triphasée en 2/0 ACSR	40 \$	39 \$	-2,5%
			<i>Prix de travaux souterrains - Excédent de câble de branchement basse tension :</i>			
			Par mètre pour un coffret de branchement de 200 A, 120/240 V	15 \$	15 \$	0,0%
			Par mètre pour un coffret de branchement de 320 A ou de 400 A, 120/240 V	39 \$	38 \$	-2,6%
			Par mètre pour un coffret de branchement de 600 A, 120/240 V	50 \$	48 \$	-4,0%
			Par mètre pour un coffret de branchement de 200 A, 347/600 V	18 \$	18 \$	0,0%
			Par mètre pour un coffret de branchement de 320 A ou de 400 A, 347/600 V	36 \$	35 \$	-2,8%
			Par mètre pour un coffret de branchement de 600 A, 347/600 V	64 \$	62 \$	-3,1%
			<i>Prix de travaux souterrains - Excédent de câble de branchement moyenne tension :</i>			
			Par mètre pour la 1 ^{re} section, 2 X 3/0 AL, monophasé	45 \$	45 \$	0,0%
			Par mètre pour la 1 ^{re} section, 2 X 3/0 AL, triphasé	104 \$	104 \$	0,0%
			Par mètre pour la 1 ^{re} section, 4 X 3/0 AL, monophasé	91 \$	90 \$	-1,1%
			Par mètre pour une section supplémentaire, 2 X 3/0 AL, monophasé	215 \$	211 \$	-1,9%
			Par mètre pour une section supplémentaire, 2 X 3/0 AL, triphasé	274 \$	270 \$	-1,5%
			Par mètre pour une section supplémentaire, 4 X 3/0 AL, monophasé	226 \$	223 \$	-1,3%
			Par ensemble de jonctions, 2 X 3/0 AL, monophasé dans une chambre de raccordement	3 816 \$	3 744 \$	-1,9%
			Par ensemble de jonctions, 2 X 3/0 AL, triphasé dans une chambre de raccordement	9 419 \$	9 238 \$	-1,9%
			Par ensemble de jonctions, 4 X 3/0 AL, monophasé dans une chambre de raccordement	6 619 \$	6 493 \$	-1,9%
			<i>Prix de travaux souterrains - Ligne basse tension :</i>			
			Par mètre de câble pour une ligne en torsade triple 3/0 A1 (120/240 V)	15 \$	15 \$	0,0%
			Par mètre de câble pour une ligne en torsade triple 350 kcmil (120/240 V)	29 \$	28 \$	-3,4%
			Par mètre de câble pour une ligne en torsade triple 500 kcmil (120/240 V)	39 \$	38 \$	-2,6%
			Par mètre de câble pour une ligne en torsade triple 750 kcmil (120/240 V)	50 \$	48 \$	-4,0%
			Par mètre de câble pour une ligne en torsade quadruple 3/0 A1 (347/600 V)	18 \$	18 \$	0,0%
			Par mètre de câble pour une ligne en torsade quadruple 350 kcmil (347/600 V)	36 \$	35 \$	-2,8%
			Par mètre de câble pour une ligne en torsade quadruple 500 kcmil (347/600 V)	47 \$	47 \$	0,0%
			Par mètre de câble pour une ligne en torsade quadruple 750 kcmil (347/600 V)	64 \$	62 \$	-3,1%
			Par point de circuit monophasé (120/240 V)	471 \$	457 \$	-3,0%
			Par point de circuit triphasé (347/600 V)	649 \$	634 \$	-2,3%
			Pour l'installation d'une section de câble de 30 mètres et moins, de 500 kcmil et moins	1 692 \$	1 663 \$	-1,7%
			Pour l'installation d'une section de câble de plus de 30 mètres, de 500 kcmil et moins	2 708 \$	2 662 \$	-1,7%
			Pour l'installation d'une section de câble de plus de 500 kcmil	2 708 \$	2 662 \$	-1,7%

Grille des tarifs d'électricité

Hausse moyenne de 2,86 % au 1^{er} avril 2015 à l'exception du tarif L pour lequel la hausse est de 2,49 %

Article 1 ^{er} avril 2014	Article 1 ^{er} avril 2015	Tarif	Description	Prix 1 ^{er} avril 2014	Prix 1 ^{er} avril 2015	Variation 1 ^{er} avril 2015
			<i>Prix de travaux souterrains - Ligne moyenne tension :</i> Par mètre de câble, 3/0 A1, monophasé Par mètre de câble, 3/0 A1, triphasé Par mètre de câble, 750 kcmil, triphasé Par point de circuit avec jonction rétractable à froid 3/0-3/0 A1 monophasé Par point de circuit avec jonction rétractable à froid 3/0-3/0 A1 triphasé Par point de circuit avec jonction rétractable à froid, 750-750 kcmil triphasé Par point de circuit dérivation 2 voies, 750 kcmil triphasé Par point de circuit dérivation 3 voies, 750 kcmil triphasé Par point de circuit dérivation 4 voies, 750 kcmil triphasé Pour l'installation d'une section de câble Par test de générateur de tension	23 \$ 52 \$ 126 \$ 954 \$ 2 355 \$ 2 395 \$ 3 311 \$ 3 032 \$ 2 845 \$ 3 387 \$ 1 354 \$	23 \$ 52 \$ 123 \$ 936 \$ 2 310 \$ 2 354 \$ 3 246 \$ 2 971 \$ 2 898 \$ 3 329 \$ 1 331 \$	0,0% 0,0% -2,4% -1,9% -1,9% -1,7% -2,0% -2,0% 1,9% -1,7% -1,7%
12.9	12.9	<i>Interventions à prix forfaitaire</i>	<i>Alimentation temporaire en souterrain de 200 A, monophasée (120/240 V)</i> Sans ajout de câble Avec ajout de câble <i>Alimentation temporaire en aérien de 200 A avec modification temporaire, monophasée (120/240 V)</i> Avec remplacement du transformateur Avec ajout de câble Avec ajout de câble et remplacement du transformateur Avec ajout de câble et de poteaux et remplacement du transformateur <i>Modification d'un branchement aérosouterrain d'au plus 200 A, monophasée (120/240 V)</i> Par raccordement sur poteau fourni par le client Par raccordement sur poteau d'Hydro-Québec <i>Modification d'un coffret de branchement, basse tension, en aérien</i> 400 A, monophasé (120/240 V) ou triphasé (347/600 V) 600 A ou 800 A, monophasé (120/240 V) ou triphasé (347/600 V) <i>Déplacement de branchement, basse tension, en aérien</i> 200 A, monophasé (120/240 V), avec ou sans remplacement de câble 400 A, monophasé (120/240 V), avec remplacement de câble <i>Entretien préventif, moyenne tension, en aérien ou souterrain</i> Par intervention, pour une mise hors tension et une remise sous tension Par intervention additionnelle, à la demande du client	850 \$ 3 450 \$ 2 450 \$ 1 835 \$ 3 365 \$ 5 890 \$ 675 \$ 815 \$ s. o. s. o. s. o. s. o. s. o. s. o. s. o. s. o.	850 \$ 3 450 \$ 2 450 \$ 1 835 \$ 3 365 \$ 5 890 \$ 675 \$ 815 \$ 895 \$ 1 700 \$ 361 \$ 895 \$ 800 \$ 2 800 \$	0,0% 0,0% 0,0% 0,0% 0,0% 0,0% 0,0% 0,0% s. o. s. o. s. o. s. o. s. o. s. o. s. o. s. o.
12.10	12.10	<i>Mesurage à prix forfaitaire</i>	<i>Mesurage temporaire</i> Basse tension, monophasée (120/240 V), sans transformation Basse tension, polyphasée (347/600 V), sans transformation Basse tension, monophasée (120/240 V), avec transformation Basse tension, polyphasée (347/600 V), avec transformation Moyenne tension <i>Mesurage moyenne tension relatif à une option</i> Monophasée, avec transformation, structure Polyphasée, avec transformation, structure Polyphasée, avec transformation, poste blindé <i>Mesurage moyenne tension pour une installation de petite puissance</i> Monophasée, avec transformation	320 \$ 500 \$ 800 \$ 1 380 \$ 3 550 \$ 13 560 \$ 29 110 \$ 25 790 \$ 12 030 \$	290 \$ 450 \$ 720 \$ 1 250 \$ 3 200 \$ 12 910 \$ 28 080 \$ 26 890 \$ 11 510 \$	-9,4% -10,0% -10,0% -9,4% -9,9% -4,8% -3,5% 4,3% -4,3%